

Termes et conditions de MSF pour l'organisation d'une opération de collecte de fonds

Nous vous remercions chaleureusement de l'intérêt que vous portez aux actions de Médecins Sans Frontières. Grâce à votre générosité et aux initiatives telles que la vôtre, les équipes de MSF peuvent agir chaque jour, en toute indépendance. C'est votre soutien qui nous donne les moyens d'intervenir dans les contextes d'urgence et de fournir aux populations en détresse une aide médicale de qualité.

Nous vous invitons à prendre connaissance des termes et conditions ci-dessous afin de faire en sorte que votre événement soit un succès et qu'il se déroule en toute sécurité pour les participants.

I. Modalités et conditions générales

L'Organisateur de l'événement s'engage à respecter les modalités et conditions suivantes :

- Etre âgé de plus de 18 ans ou être supervisé par un adulte qui assumera la responsabilité de l'événement.
- Envoyer le formulaire de proposition d'activité dûment rempli au moins **30 jours** avant la date de l'événement.
- Obtenir l'approbation de MSF pour organiser une activité de collecte de fonds. L'approbation de MSF sera formalisée par l'objet d'un email qui vous sera envoyé sous **14 jours** à compter de la réception du formulaire. MSF se réserve le droit à sa discrétion de ne pas approuver une opération de collecte de fonds.
- Ne pas porter préjudice à l'image de Médecins Sans Frontières.
- S'il représente une entreprise, prendre contact avec l'équipe Partenariats entreprises de MSF pour un cadrage et une validation de l'opération.

II. Communication

Le logo, la dénomination « Médecins Sans Frontières » et l'acronyme « MSF » sont des marques déposées, vous ne pouvez en faire usage qu'avec l'accord écrit de Médecins Sans Frontières qui pourra être délivrée en accord avec les Modalités et conditions générales (article I).

Aussi, une fois reçu l'approbation de votre événement par email, l'Organisateur de l'événement s'engage à :

- Utiliser les marques de Médecins Sans Frontières (logo, dénomination et acronyme) de façon identique à l'Annexe 1, quel que soit le contexte
- Utiliser les termes « En soutien à MSF » ou « En soutien à Médecins Sans Frontières » sur tout matériel promotionnel pour indiquer que l'événement ne constitue pas un événement officiel de l'organisation et éviter que cela ne crée une potentielle confusion quant à l'Organisateur de l'événement
- Faire valider par écrit à MSF tout matériel promotionnel faisant référence à Médecins Sans Frontières. Ce matériel devra être envoyé par email à :
 - Lise Lefevre si vous êtes un particulier, une association ou un établissement publicUne validation vous sera envoyée dans un délai de **7 jours**. Il est entendu que tout matériel non validé par MSF ne pourra pas être utilisé dans le cadre de l'événement.
- Utiliser exclusivement les images approuvées en amont par écrit par MSF pour illustrer le travail de l'association

Après l'approbation de votre événement, MSF pourra vous fournir des kits de communication (textes, visuels, etc.) au format électronique. N'hésitez pas à en faire la demande.

III. Entreprises

Si vous êtes une entreprise et souhaitez soutenir MSF, vous devez prendre contact directement avec notre service Partenariats entreprises.

Dans ce cas, merci de contacter Victoire Baillot par email victoire.baillot@paris.msf.org ou par téléphone au 01 40 21 27 26.

IV. Responsabilités légales et financières

- Il est entendu que MSF n'assumera aucune responsabilité légale ou financière dans l'éventualité où des accidents ou dommages sont causés avant, pendant et après une collecte de fonds qu'elle a approuvé mais organisée par des tiers, en accord avec les Modalités et conditions générales (article I)
- L'Organisateur de l'événement est responsable de tous les frais encourus avant, pendant et après l'événement. MSF ne fournit aucun remboursement ni reçu fiscal pour les dépenses liées à cet événement.
- S'il y a lieu, l'obtention des assurances, des permis et autorisations nécessaires à l'organisation de l'événement relèvent de la seule responsabilité de l'Organisateur.
- Il incombe à l'Organisateur de l'événement de s'assurer du respect des normes de santé et de sécurité. MSF n'assumera aucune responsabilité pour tout accident ou dommage lié à l'événement.
- Les fonds collectés doivent être envoyés à MSF dans les **30 jours ouvrables** suivant la fin de l'événement. Pour des raisons de sécurité, merci de ne pas envoyer d'argent en espèces. Si vous recevez un don en espèces, veuillez envoyer un chèque du même montant libellés à l'ordre de : « Médecins Sans Frontières ».
- MSF peut émettre des reçus fiscaux dans les conditions suivantes :
 - o si les coordonnées de chacune des personnes ayant effectué un don, ainsi que le montant de la contribution de chaque donateur lui sont communiqués
 - o Si le montant des dons est supérieur à 5€.
 - o Si la valeur de la contrepartie reçue par le donateur est inférieure à 25% de la somme qu'il a versé
- Les coordonnées des donateurs pourront être communiquées à MSF à l'occasion de l'envoi des fonds collectés.

Si vous êtes un particulier, une association ou un établissement public, veuillez envoyer le tout par la poste à :

Lise Lefevre
Médecins Sans Frontières
14-34 avenue Jean Jaurès
75019 Paris

Annexe 1 - Marques de Médecins Sans Frontières applicables en France

1. Marques nationales :

**MEDECINS SANS
FRONTIERES**

No. 1 324 520 déposée le 25 Septembre 1985 et dûment renouvelée le 12 Septembre 2005 pour les biens et services des classes 5, 9, 10, 16, 25, 28, 35, 38, 41 et 42.

**MEDECINS SANS
FRONTIERES**

No. 083618607 déposée et enregistrée le 18 Décembre 2008 pour les biens et services de classe 44.

(en français et en amharique)



No. 013112905 déposée le 23 Juillet 2001 et dûment renouvelée le 25 Novembre 2011 pour les biens et services de classe 10.



No. 95574074 déposée le 23 Juillet 2001 et dûment renouvelée le 25 Novembre 2011 pour les biens et services de classe 10.



No. 013112905 déposée le 23 Juillet 2001 et dûment renouvelée le 08 Juillet 2011 pour les biens et services des classes 5, 16, 35, 36, 39, 41, 43, 44 et 45.



No. 95574074 déposée le 1^{er} Juin 1995 et dûment renouvelée le 08 Juillet 2011 pour les biens et services des classes 5, 16, 35, 39, 41, 43 et 44.

SANS FRONTIERES

No. 92 429 136 déposée le 31 Juillet 1992 et dûment renouvelée le 29 Juin 2012, pour les biens et services des classes 5, 10, 16, 41 et 44.

MSF

No. 92 408 967 déposée le 6 Mars 1992 et dûment renouvelée le 24 Novembre 2011 pour les biens et services des classes 5, 10, 16, 35, 39, 41, 43 et 44.

2. Marques Communautaires :

ÄRZTE OHNE GRENZEN

N° 11019585 déposée le 6 Juillet 2012 et enregistrée le 11 Juin 2013 pour les biens et services des classes 16, 36 et 44.

DOCTORS WITHOUT BORDERS

N° 7077696 déposée le 18 Juillet 2008 et enregistrée le 21 Avril 2009 pour les biens et services des classes 16, 36, 41, 44 et 45.

MEDECINS SANS FRONTIERES

No. 3530681 déposée le 6 Novembre 2003 et dûment renouvelée le 06 Novembre 2013 pour les biens et services des classes 16, 36, 41, 42, 44 et 45.



N° 13095261 déposée le 18 Juillet 2014 pour les biens et services des classes 16, 35, 36, 44 et 45.

MSF

No. 2609584 déposée le 8 Février 2002 et dûment renouvelée le 8 Février 2012 pour les biens et services des classes 16, 36, 41, 44 et 45.

No. 8887754 déposée le 16 Février 2010 et enregistrée le 10 Août 2010 pour les biens et services des classes 16, 35, 36, 41, 44 et 45.

No. 909721 déposée le 12 Août 1998 et dûment renouvelée le 12 Août 2008 pour les biens et services de classe 36.

No.7077548 déposée le 18 Juillet 2008 et enregistrée le 21 Avril 2009 pour les biens et services des classes 36, 41, 44 et 45.



3. Marque internationale :



No 564891 déposée le 3 Février 1995, enregistrée le 31 Juillet 1995 et dûment renouvelée sous le No. 643 864 enregistrée le 31 Juillet 1995 pour les biens et services de classes 39, 41 et 42 dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chine, Croatie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Monténégro, Slovénie, Suisse et Ukraine.